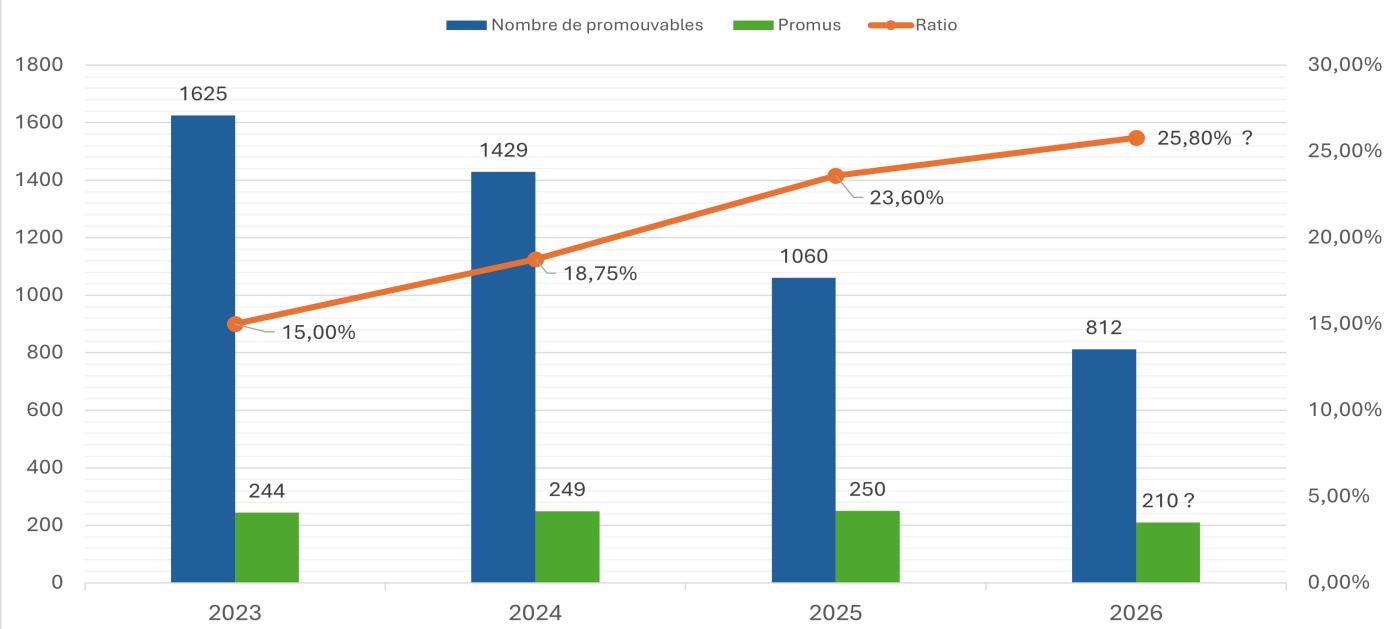


Le choc démographique impacte aujourd’hui pleinement le corps de commandement et met en péril son pyramide, une des plus grandes avancées obtenues par le SCSI, le 40/40/20 (40% de Cnes, 40% de Cdts, 20% de fonctions sommitales - Cdt EF et Cdt Div-), qui garantit de bons déroulements de carrières.

Nous payons aujourd’hui les effets délétères d’une politique RH de déflation pilotée à vue et l’obsession du syndicat minoritaire d’un corps à 6000 officiers, qui veut remplacer un grand nombre de lieutenants par des majors ! Le CC a subi une diminution trop forte du nombre d’officiers asséchant le nombre de promouvables avec les promotions de 70 officiers. Ainsi, malgré les ratios d’avancement les plus importants jamais obtenus pour les officiers, le nombre de promus au grade de commandant diminue. **Actuellement, 47 % des officiers sont capitaines !**

LA CHUTE VERTIGINEUSE DU NOMBRE DE CAPITAINES PROMOUVABLES

Évolution des promouvables, des promus et du ratio (2023-2026)



Le SCSI se bat pour garantir une organisation hiérarchique cohérente respectant le 40/40/20, et faire baisser l’âge moyen d’accès au grade de commandant. **Plus de 20 ans en 2025, c'est inadmissible !**

Pour augmenter la base des promouvables, le SCSI avait obtenu la modification du décret statutaire du CC (promouvabilité au bout de 9 ans ou dès l’atteinte du 7e échelon du Cne après deux mobilités) mais la DGAEP a refusé sa mise en œuvre pour des raisons budgétaires.

Aujourd’hui, même si 25% des capitaines promouvables sont nommés commandants, le nombre de promus s’effondre.

**LE SCSI A SAISI LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR POUR FAIRE VALIDER SES PROPOSITIONS,
SEULES À MÊME D'ÉLARGIR LA BASE DES PROMOUVABLES ,
DE DIMINUER LE TEMPS D'ACCÈS AU GRADE DE COMMANDANT,
ET PAR RICOCHET, DE COMMANDANT DIVISIONNAIRE.**

LE SCSI : DE LA PERTINENCE DES IDÉES À L'AUDACE DES ACTIONS !